

Deux leaders de Lovaganza sollicitent toujours des fonds illégalement

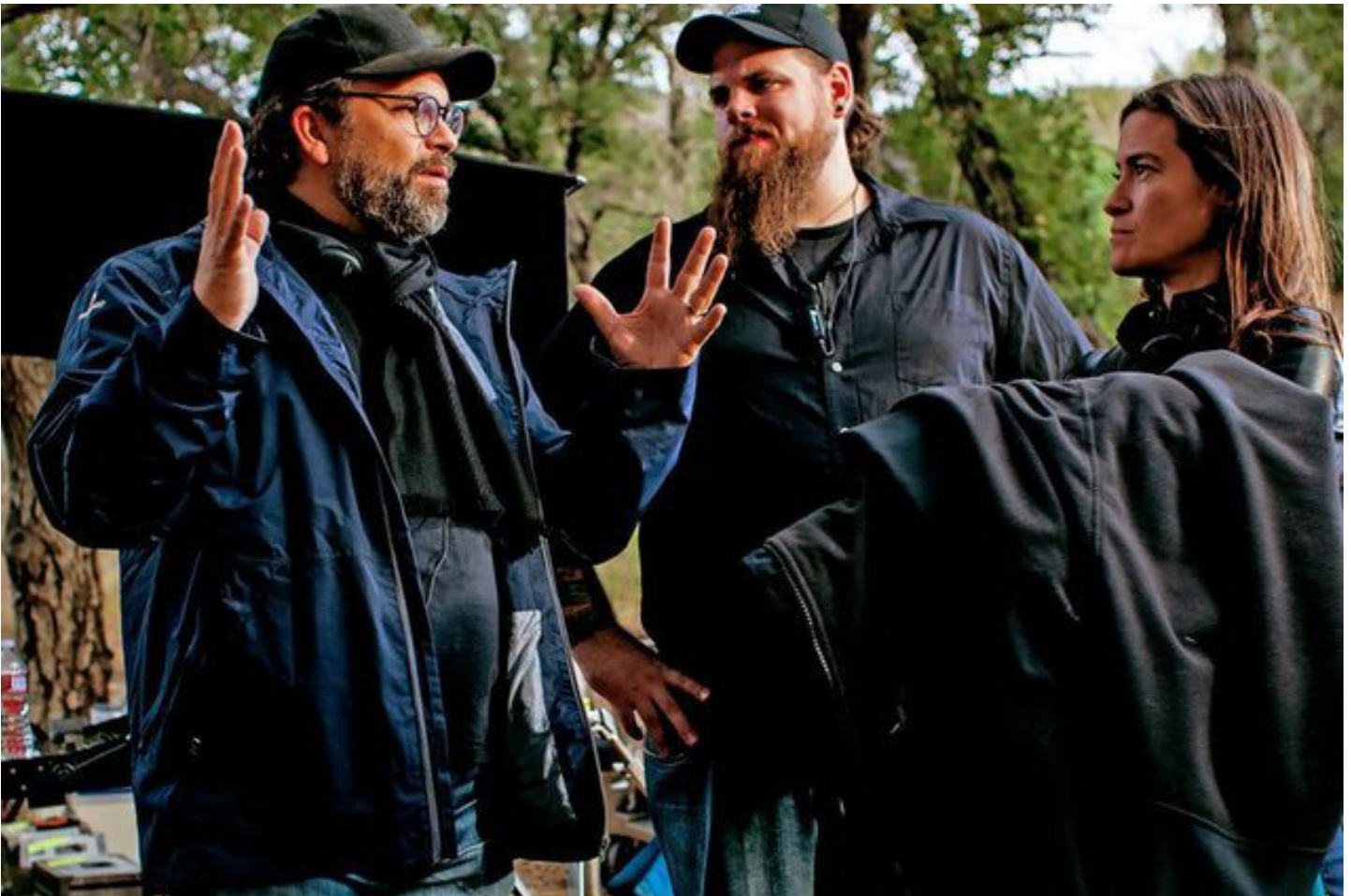


PHOTO TIRÉE DU SITE DE LOVAGANZA

Même s'ils ont plaidé coupables à des dizaines de chefs d'accusation en avril, deux leaders du projet Lovaganza ont récemment sollicité des fonds, allant jusqu'à promettre des rendements de 15 % à 30 %. Sur la photo, le tournage du projet Lovaganza.

Des leaders du projet Lovaganza, qui auraient recueilli des millions auprès de petits épargnants, ont continué de solliciter illégalement de l'argent auprès d'investisseurs pour leur projet de films à grand déploiement, moins de deux semaines après avoir reconnu leur culpabilité à des accusations portées par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour le même type de sollicitation.

Au cours d'une conférence téléphonique tenue le 25 avril, Mark-Érik Fortin a expliqué à des investisseurs potentiels qu'il avait besoin de 75 000 \$, en leur promettant un rendement exceptionnel qui leur serait payé à la fin du mois de mai.

«On offre 15 % à 30 % sur ce prêt qu'ils peuvent nous faire avec un rendement que nulle part ailleurs ils peuvent trouver. En 60 jours, réaliser ce pourcentage de profit... Très intéressant», peut-on lire dans un compte rendu de cet appel envoyé aux investisseurs, que *La Presse* a obtenu.

Mark-Érik Fortin suggère à ses interlocuteurs de ne pas payer les sommes qu'ils doivent au fisc, mais d'investir plutôt cet argent dans son projet.

«C'est stupide présentement de payer ses impôts tout de suite... Dans quelques jours, vous aurez toute la latitude de les payer et il va vous rester le double plus boni en cadeau gratis grâce à cette bonne décision.»

- Mark-Érik Fortin, lors d'une conférence téléphonique le 25 avril, selon le résumé de cet appel envoyé aux investisseurs

Il suggère aussi aux investisseurs de retirer des fonds de leur REER et d'emprunter à des institutions financières ou à des proches pour investir ces sommes.

Mark-Érik Fortin, Karine Lamarre et leurs représentants n'ont pas répondu aux demandes d'entrevue de *La Presse*.

FORTIN ET LAMARRE COUPABLES

Le 9 avril, Mark-Érik Fortin et sa conjointe Karine Lamarre, les deux principaux collecteurs de fonds de Lovaganza, ont plaidé coupable à respectivement 52 et 27 chefs d'accusation pour avoir contrevenu aux lois encadrant les investissements, à la suite d'accusations portées par l'AMF.

Deux autres accusés, Mathieu Carignan et Louise Larente, ont aussi plaidé coupable et reçu des amendes.

Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre pourraient quant à eux écoper de peines d'emprisonnement. Les plaidoiries sur la peine se tiendront en septembre 2018.

Les têtes dirigeantes de Lovaganza, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier, identifiés comme producteurs, réalisateurs et scénaristes, font aussi l'objet d'accusations de l'AMF dans cette affaire et auront

un procès séparé dans les prochains mois. Ils voyagent à travers le monde depuis plusieurs années et seraient occupés à faire du repérage et des enregistrements pour le projet de films.

Interrogé sur une potentielle récidive du couple Fortin-Lamarre après la reconnaissance de sa culpabilité, le porte-parole de l'AMF, Sylvain Thériault, a simplement répondu que l'organisme poursuivait son enquête. « Nous incitons fortement les investisseurs ayant été sollicités récemment à entrer en contact avec l'Autorité », a-t-il souligné.

RECOURS COLLECTIF

La semaine dernière, une demande de recours collectif contre les deux couples et d'autres leaders de Lovaganza a aussi été déposée, au nom d'investisseurs qui estiment avoir tout perdu.

La demande soutient que les instigateurs du projet « ont mis en place un stratagème frauduleux afin de soutirer des sommes aux membres du groupe, et ce notamment en faisant miroiter des investissements très profitables allant jusqu'à 40 fois la mise, et ce dans des projets qui se sont révélés inexistantes ».

Ils ont même prétendu « avoir l'appui de Steven Spielberg, de Julian Lennon et de Bono alors que cela était complètement faux » et ont « préparé différents documents promotionnels, laissant même croire à l'implication de sociétés reconnues, dont Walt Disney Pictures », rappelle le document qui demande l'autorisation de mener un recours collectif.

Les victimes demandent à être indemnisées pour les pertes subies en raison des fautes des leaders de Lovaganza.

Un groupe d'une centaine de personnes a déjà déposé une plainte à la police pour fraude, l'automne dernier.

BEAUCOUP DE DÉPENSES, MAIS TOUJOURS PAS DE FILMS

Au moment du dépôt des accusations par l'AMF, l'enquête de l'organisme avait permis de comptabiliser 2,7 millions recueillis auprès de 140 épargnants et d'une dizaine d'entreprises. Mais d'autres documents, transmis par les accusés aux investisseurs potentiels, font état d'au moins 8,5 millions qui auraient été versés par 650 personnes.

C'est pour le compte du couple Gagnon-Cloutier que Mark-Érik Fortin et Karine Lamarre recueillent des fonds.

L'argent doit servir à produire une série de films à grand déploiement, destinés à financer un projet humanitaire et une chaîne humaine autour du monde pour la paix. Ces événements, d'abord prévus pour 2015, puis pour 2018, sont maintenant annoncés pour 2020.

« JF & G [Jean-François et Geneviève] travaillent sur cinq productions en même temps, dans 3 studios différents pour l'enregistrement de la musique des chansons. Ils se promènent d'un studio à l'autre,

32 personnes y travaillent simultanément. Ce sont les studios qui ont réalisé tous les hits du King Elvis. En plus ils ont deux plateaux de tournage de vidéos. Ils vont tout simplement éblouir la Disney Fox dans quelques jours et beaucoup d'autres à qui ils remettront le package final», peut-on lire dans le résumé de la conférence téléphonique du 25 avril.

«Rappelez-vous qu'on a sur l'équipe de JF & G une tonne de collaborateurs de grandes renommées dont un qui a gagné un Oscar et nommé pour deux autres, deux qui ont gagné des Grammy...»

«Tous ces collaborateurs savent que ce projet est LE PROJET dans lequel tout le monde doit être. Ils ont laissé de côté des Adèle, Coldplay, Lady GAGA, U2, Barbara Streisand pour suivre JF & G dans cette aventure unique et enrichissante et PAYANTE.»

- Extrait du résumé de la conférence téléphonique du 25 avril

L'automne dernier, Jean-François Gagnon et Geneviève Cloutier ont diffusé sur internet des vidéos et des enregistrements de chansons, qui feraient partie de la trame sonore d'une comédie musicale intitulée *The Marvelous 12*. Les enregistrements ont été faits aux studios Abbey Road de Londres, rendus célèbres par les Beatles, tandis que des vidéos ont été tournées dans les îles grecques.

Selon plusieurs épargnants, les sommes amassées ont été dilapidées par le couple Gagnon-Cloutier pour des voyages et des tournages depuis plusieurs années, alors qu'il n'y a aucun espoir de voir un projet se concrétiser dans un avenir rapproché.



PHOTO TIRÉE DE FACEBOOK

Les têtes dirigeantes de Lovaganza, Geneviève Cloutier et Jean-François Gagnon, font l'objet d'accusations de l'AMF dans cette affaire et auront un procès séparé dans les prochains mois.

© La Presse (2018) Inc. Tous droits réservés.